

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22 MAI 2026

ID : 077-217702158-20260519-002026_26-AU

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002026_26

Arrondissement de TORCY

Objet : Prestation pour la conception et la réalisation d'un spectacle pyrotechnique pour le soir du 14 juillet 2026

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 02026_21 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 30 mars 2026 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décide:

Article 1 : De conclure avec SOIRS DE FÊTES, représentée par Hervé CORNET, dont le siège est 2 bis rue des Bordes à Bondoufle (91070), un contrat pour la conception et la réalisation d'un spectacle pyrotechnique dans le cadre de la Fête Nationale, le 14 juillet 2026 au soir.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à 7 333.33 € H.T. soit un total de 8 800 € T.T.C.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 19 mai 2026

Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

